Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_170-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24/11/2025
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	57
Vote	
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Jany LE BEL, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – RAPPORT ANNUEL 2025 DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE REDON AGGLOMERATION



Annexe : Rapport de Développement Durable 2025

La présente délibération a pour objet d'approuver le Rapport Annuel de Développement Durable 2025, en amont de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Rapport de Monsieur Rémi BESLE, Vice-président

Initié en 2010 lors du deuxième Grenelle de l'environnement, le Rapport de Développement Durable (RDD) vise à mettre au centre des échanges les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Le RDD propose un bilan des actions et politiques publiques menées par la collectivité pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux.
Ce rapport présente le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
Il précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_170-DE

Ce rapport est présenté conformément aux 21 objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies et aux 4 enjeux du Projet de territoire 2021-2027.

VU la loi n°2010-788 du 2 juillet 2010 qui rend obligatoire pour les collectivités locales et les EPCI de plus de 50 000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable et sa présentation à l'assemblée délibérante préalablement au débat budgétaire.

Au total, ce sont plus d'une cinquantaine d'actions qui ont été portées par REDON Agglomération au titre de ses champs de compétences et qui ont contribué à l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le Rapport annuel 2025 de Développement Durable de REDON Agglomération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 57 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34